

CHALAIS

Infos



Ecole de Vercorin inaugurée le 27 novembre 1997

BULLETIN D'INFORMATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

N° 13 - DÉCEMBRE 1997

SOMMAIRE

- Editorial
- Renseignements généraux
- Le Conseil a décidé
- Le Conseil a pris connaissance
- Le réservoir des Tsabloz
- L'école de Vercorin au rendez-vous
- L'amicale des magistrats communaux
- Rappel du règlement de rénovation des bâtisses
- Le Pinot de Chalais
- Inauguration de l'école de Vercorin
- Achat des parcelles de feu Gilbert Pernet, à proximité de la maison bourgeoise
- Statistique des réservations de la salle bourgeoise
- Calendrier des manifestations de 1998
- Statistiques de la population
- Taxe des ordures
- Commentaires sur le budget 1998

ASSEMBLÉE PRIMAIRE COMMUNALE

L'assemblée primaire de la Commune de Chalais est convoquée à la salle polyvalente de Chalais, le

lundi 15 décembre 1997 à 19 h 30

ORDRE DU JOUR

- 1.- Approbation du protocole de la dernière assemblée primaire du 16 juin 1997
- 2.- Budget 1998
- 3.- Approbation du règlement et des tarifs concernant l'enlèvement et l'élimination des ordures.
- 4.- Rapport des chefs des départements
- 5.- Divers

Chalais, le 22 novembre 1997

EDITORIAL

Dans une moindre mesure que les comptes, le budget permet de vérifier les engagements d'un Conseil car le langage des chiffres, mieux que le discours, traduit à souhait la réalité financière d'une collectivité publique.

Il est donc intéressant d'analyser le budget 1998, dans cette perspective.

Le programme ambitieux des investissements communaux, projeté il y a 6 ans, laissait perplexe une certaine partie de notre population qui, arguant les difficultés économiques, le chômage, l'insécurité d'un avenir assez proche, aurait souhaité beaucoup plus de modération.

Pour la majorité en revanche, leurs décisions dépendaient surtout des assurances que nous leur donnions, une fois ce programme achevé. A l'époque, nous avions prétendu que de tels engagements laisseraient encore la place à une marge d'autofinancement suffisante pour l'avenir.

Nous sommes satisfaits de constater que le budget de 1998 confirme nos prévisions.

Et pourtant, notre progression fiscale a été freinée par des coûts de solidarité dont la tendance actuelle est de reporter les frais sur les communes.

Ces charges, nécessaires à notre cohésion sociale même si la facture est parfois lourde à supporter, n'ont certes pas trop aggravé le ménage communal, dans la mesure où nos propres frais de fonctionnement, par une cer-

taine rigueur dans les dépenses, ont pu être contenus dans des proportions acceptables.

Cette rigueur a parfois ses inconvénients, nous en convenons bien volontiers. Elle signifie une politique minimaliste en matière de police, de subventions, de services publics. Nous essayons toutefois de ne jamais franchir le seuil au-delà duquel, la tolérance ne serait plus acceptable.

Les avantages sont en revanche plus éloquents car ils nous permettent de dégager les moyens nécessaires pour mener à bien une politique d'investissements au profit de la qualité de vie de nos villages.

L'école de Vercorin, la route de déviation, les infrastructures routières pour ne citer que ces toutes dernières réalisations ont apporté cette qualité de vie sans paralyser les politiques de demain.

La marge d'autofinancement qui se dégage pour le budget 1998 prend en compte l'ensemble des investissements réalisés, de même que leurs charges et s'élève à hauteur de 1,2 mio.

Cette assurance nous conforte dans nos choix, sans pour autant nous égayer dans nos engagements.

Le président
Dany Perruchoud

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

COMMUNE DE CHALAIS

AUTORITÉS COMMUNALES

Président : M. Dany Perruchoud
Etude 458 28 33
Privé 458 14 01

Vice-présidente : Mme Jocelyne Zufferey
Privé 455 25 41

Conseillers : M. John Antille
Privé 458 31 02

M. Roger Siggen
Notel 077 28 08 59
Privé 458 14 58

M. Jean-Bernard Zufferey
Privé 458 47 38

Juge : M. Gérard Devanthéry,
Réchy
Privé 458 25 48

Vice-juge : Mme Béatrice Rudaz,
Chalais
Privé 458 27 08

Administration communale

Adresse : Case postale 22, 3966
Chalais

Tél. : 027/ 459 11 11

Fax : 027/ 459 11 00

E.mail : Chalais@bluewin.ch

Heures d'ouverture des bureaux: du lundi au
vendredi de 11 h à 12 h et de 17 h à 18 h.

Secrétaire
administratif : M. François Zuber
Secrétaire : Mme Hélène Zappellaz
Comptable : M. Claude-Alain Seewer
Apprentie : Mlle Virginie Ballestraz

Auxiliaire
(office du
chômage) : Mme Anne-Lyse Cariello

Services communaux

Teneur de
cadastre : M. Jean-Paul Main
459 11 30
lundi de 17 h à 18 h.
jeudi de 14 h à 18 h.

Officier d'état
civil : Mme Liliane Perruchoud
459 11 40
lundi de 17 h à 19 h.

Agent AVS : M. Eric Rudaz
459 11 20
mardi et jeudi de 19 h à 20 h

Auxiliaire
de police : M. Jean-Louis Sirisin
458 36 88

Tribunal
de police : M. Jean-Marc Hiroz
458 28 50

Chambre
pupillaire : Mme Huguette Locher
458 15 46

Service des Travaux publics

Chef des travaux: M. Alain Dubuis
458 10 05

Employé : M. Marco Caloz
455 64 23

Auxiliaire,
Service des eaux : M. Yvon Perruchoud
458 28 16

Conciergeries

Centre scolaire : Mme Nelly Borcard
de Chalais 458 34 71

Salle polyvalente : M. Yvon Devanthéry
de Chalais 458 22 04

Centre scolaire : Mme Solange Cettou
de Vercorin 455 46 20
Maison Bourgeoi- : M. Serge Antille
siale de Chalais 458 29 16
Centre adminis- : Mme Suzanne Christen
tratif de Vercorin 455 01 08

Auxiliaires : Mme Lisiane Forclaz
Mme Nicole Métrailler
Heures : lundi de 16 h à 18 h
d'ouverture : mercredi de 16 h à 20 h
vendredi de 16 h à 18 h
samedi de 14 h à 16 h

Bibliothèque communale 459 11 50

Responsable : Mme Marianne Grand-
Devanthéry

Déchetteries communales

Responsable : M. Adolphe Vocat
458 45 92

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

LA CARTE D'IDENTITÉ

Validité : 10 ans dès son émission (5 ans pour enfants de -16 ans), non renouvelable

Prix : Fr. 35,— (Fr. 25,— jusqu'à 16 ans)

Délai : expédition sous pli recommandé environ 1 semaine après la commande.

Se présenter personnellement au secrétariat communal avec 1 photo-passeport récente. La demande doit également être signée du représentant légal pour toutes les personnes mineures.

En cas de perte ou de vol, une déclaration écrite de la police est nécessaire pour obtenir une nouvelle carte.

Attention, en période de vacances, les délais peuvent s'allonger de quelques jours !

LA CARTE DE LÉGITIMATION POUR INDIGÈNE

Permet d'obtenir des tarifs préférentiels pour les transports publics et certaines installations touristiques de la région N° 2.

Validité : 10 ans dès son émission, renouvelable chaque année

Prix : Fr. 10,—, renouvellement Fr. 3,—.

Est établie immédiatement et nécessite 1 photo-passeport récente.

L'ACTE D'ORIGINE

Validité : jusqu'à changement d'état civil

Prix : Fr. 15.— par acte.

L'acte d'origine est établi par l'officier d'état civil de la commune d'origine et doit être déposé au contrôle des habitants de la commune de domicile.

LA DÉCLARATION DE DOMICILE

Validité : 1 an dès son émission

Prix : Fr. 5,— à Chalais

Si une personne domiciliée travaille ou étudie dans un autre canton et doit y occuper pour cela un deuxième logement, le contrôle des habitants peut lui établir une attestation de domicile. La personne gardera donc son domicile civique et fiscal à Chalais.

LE CERTIFICAT DE NAISSANCE

Ce formulaire peut être obtenu auprès de l'officier d'état civil de la commune où la personne est née (Hôpital de Sierre = état civil de Sierre).

ENLEVÈMENT DES ORDURES

Ramassage des ordures ménagères

Toutes les semaines, les **lundis et jeudis**.
(S'il s'agit d'un jour férié, le ramassage sera effectué le lendemain)

Les ordures ménagères doivent être déposées dans des sacs appropriés, attachés solidement, à partir de **20 h**, la veille du ramassage, jusqu'à **6 h 30**, aux emplacements fixés par l'autorité communale.

A **Vercorin et Briey**, les sacs d'ordures, soigneusement attachés, doivent être déposés à l'intérieur des MOLOK.

Ramassage des verres - Emplacement des bennes bleues

CHALAIS : Avant l'entrée de la déchetterie de Chalais

RÉCHY : Au sommet du village, vers l'ancienne école

VERCORIN : A l'entrée du village, à côté de la cabane à ordures

BRIEY : Au départ de la route de Chippis, à côté de la cabane à ordures

Horaires des déchetteries

Dépôt des huiles usées, matériaux encombrants, pneus, frigos, ferraille et déchets végétaux

Horaire d'été (du 15 mars au 15 novembre)

	CHALAIS	VERCORIN
Lundi	de 14 h à 17 h	de 10 h à 12 h
Mercredi	de 14 h à 18 h	de 9 h à 12 h
Samedi	de 9 h à 12 h	de 14 h à 17 h

Horaire d'hiver (du 15 novembre au 15 mars)

Mercredi	de 14 h à 16 h	de 10 h à 12 h
Samedi	de 10 h à 12 h	de 14 h à 16 h

Ramassage des papiers pour 1998

CHALAIS-RÉCHY

le 1er mercredi des mois de février, avril, juin, août, octobre et décembre

VERCORIN

le 1er mardi des mois de février, mars, juin, août, octobre et décembre

Les journaux, revues et cartons pliés doivent être soigneusement ficelés et déposés, sans emballage, aux emplacements prévus habituellement pour les ordures ménagères.

LES SOCIÉTÉS LOCALES ET LEURS PRÉSIDENTS

Société de Musique «l'Avenir»
M. Marc-André ALBASINI, 3966 Chalais
458 40 57

Choeur mixte «L'Espérance»
M. Arthur LANAZ, Les Noyers, 3966 Réchy
458 24 62

**Société de Développement «Edelweiss»
Chalais**

M. Alain PERRUCHOUD, Grampraz,
3966 Réchy
458 38 57

Société de Gymnastique

M. Freddy DEVANTHÉRY, 3966 Réchy
458 36 80

Société de Développement de Vercorin

M. Charles-Henri ZUBER, 3967 Vercorin
455 40 42

Football-Club Chalais

M. André BOURQUIN, Les Flaches,
3966 Réchy
458 27 71

Ski-Club «Brentaz-Vercorin»

M. Jean-Luc BÉTRISEY, 3967 Vercorin
456 15 00

Ski-Club «Chalais-Vercorin»

M. Joseph ANZENBERGER, 3966 Réchy
458 23 79

Chanson de Vercorin

M. Gérard DEVANTHÉRY, Grampraz,
3966 Réchy
458 25 48

Volley-Ball Club Chalais

M. Olivier PERNET, Grampraz, 3966 Réchy
458 18 38

Tennis-Club Chalais

M. Olivier MABILLARD, Ch. des Boussets,
3977 Granges
458 40 00

Tennis-Club Vercorin

M. Stéphane CETTOU, 3967 Vercorin
455 46 20

Amicale des Accordéonistes

M. Jacques ZUBER, Les Harroz, 3966 Chalais
458 13 15

Amicale des Carillonneurs

M. Jean PALADINI, rue du Scex 55,
1950 Sion
322 84 25

Société des Jeunes

Mlle Marie-Noëlle MARIN, 3966 Réchy
458 22 69

Association Pro Lavio

M. Charles-Henri ZUBER, 3967 Vercorin
455 40 42

Association du Jumelage

M. Jean-Louis SIRISIN, 3966 Réchy
458 36 88

Association Place Publique, Pro-Info

M. Olivier ALBASINI, Rte de Tracuit,
3967 Vercorin
455 85 26

Confrérie de la Chapelle de Réchy

M. Gérard ANTILLE, Immeuble Jolimont A,
3966 Réchy
458 18 51

Curling-Club de Vercorin

M. Arnaldo CORVASCE, 3967 Vercorin
455 82 82

Association Edouard Vallet

M. Gabriel MONTANI, 3967 Vercorin
455 54 53

Moulin à Vent

M. John DEVANTHÉRY, Immeuble Raiffeisen,
3966 Chalais
458 33 18

Société de Tir «La Cible»

M. Marco SIGGEN, 3967 Vercorin
455 39 02

Cors des Alpes de Vercorin

M. John DEVANTHÉRY, Immeuble Raiffeisen,
3966 Chalais
458 33 18

Club des Quilles

M. André PELLAT, 3966 Réchy
458 10 32

Groupement des Pêcheurs

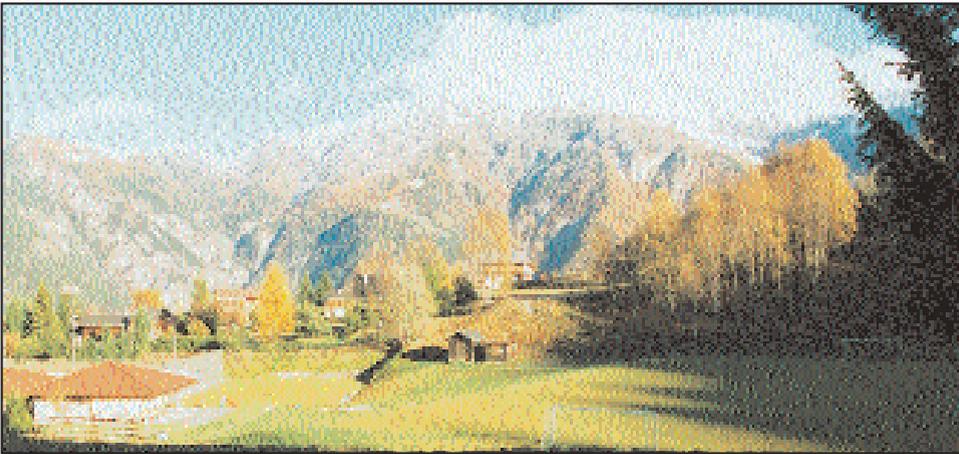
M. Jeannot CALOZ, 3966 Réchy
458 23 89

Association des Parents

M. Claudio ROSIGLIONI, Immeuble Coop,
3966 Chalais
458 33 56

LE CONSEIL A DÉCIDÉ :

- de nommer Mme Nicole Germanier Rodrigues, comme maîtresse enfantine à temps partiel, pour l'année scolaire



Aménagements au Creu du Lavio à Vercorin.

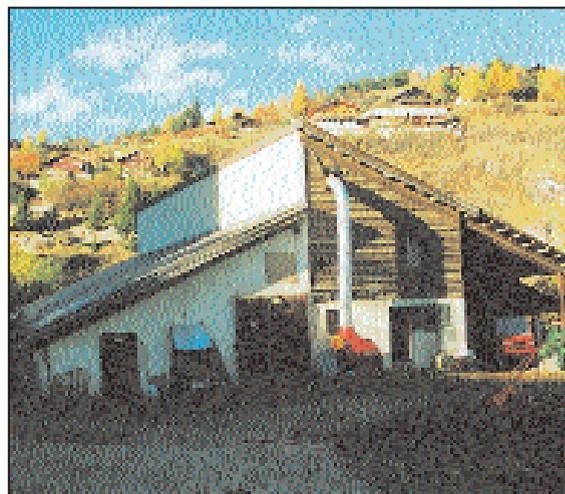
- 1997/1998 ;
- de procéder à des travaux de restauration de la maison bourgeoise de Vercorin, comprenant la réfection des façades et de la toiture. L'affectation intérieure dépendra de la possibilité d'installer à cet endroit le Musée d'Edouard Vallet;
- d'accorder le transfert de patente du Café des Chasseurs à Réchy, à Mme Denise Nanchen ;
- de donner son accord à un investissement de Fr. 2'103'000.- à la STEP de Granges aux fins d'amener les eaux traitées au Rhône. Les subventions accordées à l'association des communes intéressées s'élèvent à 64,5% du coût estimé;
- d'adjuger les travaux de la route du téléphérique à Vercorin à l'entreprise Siggen & Furrer pour le montant de Fr. 129'862.-;
- d'indexer les taxes des services publics pour l'année 1997 de 2,6% pour tenir compte du nouvel indice au coût de la vie de 143,4 points (décembre 1996);
- d'exonérer l'Association Beaulieu des taxes des services publics, pour le Home de Chalais, pour une période de 10 ans, compte tenu des difficultés financières de la dite association;
- de présenter à l'assemblée primaire de décembre un projet d'augmentation des taxes d'ordures, eu égard à l'aggravation des charges et suite à la décision de principe acceptant ce mode de faire lors de l'assemblée primaire du mois de juin 1996;
- de vendre la parcelle No 281 à Antonett, soit place remise de 44 m² à M. Michel Antille, pour le prix de Fr. 120.- le m²;
- d'acheter la parcelle No 112b à Avouinzett, soit pré de 60 m², propriété de M. Bernard Salamin, au prix global de Fr. 500.-;
- du projet de construction d'une route supérieure des Liches, sous le Bisse de Vercorin, d'une longueur de 250 ml. Un appel en plus-value sera exigé des propriétaires concernés, à raison de 75% du coût devisé à Fr. 350'000.-;
- de donner son accord pour la pose d'une signalisation appropriée d'un itinéraire cyclable régional;
- de nommer, à la suite d'un appel d'offres, Mme Solange Cettou, concierge du complexe scolaire de Vercorin;
- d'accepter l'engagement des travaux par le Consortage du Bisse de Briey, à la décharge du Cabri pour un montant de Fr. 170'000.- avec une participation de la Commune de Chalais de 8,75%, soit Fr. 14'000.- ;
- d'acquérir la parcelle de feu Gilbert Pernet à Antonett près de la maison Bourgeoise de Chalais, en vue de créer, à cet endroit une place de parcage, pour une surface totale de 628 m² au prix de Fr. 100'000.-;
- de reconduire le contrat de l'Etable communautaire de Vercorin, pour une période de 10 ans, avec M Thierry Mabillard et Jean Zuber, en se réservant la possibilité de résilier le contrat, en cas d'aménagements publics et touristiques souhaitables;
- d'augmenter sa participation à l'école de solfège à Fr. 15'500.- pour tenir compte des hausses salariales accordées aux ensei-

gnants de rythmique;

- d'adjuger les travaux d'amélioration du carrefour de l'entrée de Vercorin, à l'entreprise Siggen & Furrer, pour le montant de Fr. 98'244.-, offre la meilleur marché;
- d'uniformiser la signalisations des services, commerces et établissements publics, avec la pose de pannaux indicateurs à des endroits appropriés;
- de mettre à l'enquête la signalisation de la route et du quartier des Harroz, afin de dissuader le trafic de transit;
- de ratifier la convention du triage forestier et de la Commune concernant la construction d'une halle de triage, à l'entrée est du village de Réchy;
- de désigner comme délégués de la Commune de Chalais à l'association de l'Hôpital de Sierre, M. Dany Perruchoud, président et Mme Jocelyne Zufferey, vice-présidente;
- d'abandonner, dans le cadre de l'incendie de Finges le 50% des frais d'intervention du corps des sapeurs pompiers communaux, à titre de solidarité communale, frais élevés à Fr. 12'000.-;
- de ratifier la proposition du tarif du service de sécurité par les pompiers, appliqué aux organisateurs de manifestations sportives et culturelles, soit Fr. 20.- par heure le jour et Fr. 24.- par heure de 22 h à 6 h.;



Home de Chalais



Contrat de l'étable communautaire renouvelé.

- la pose d'une signalisation et d'une information vers le Plat des Luys, soit à l'entrée du vallon de Réchy;
- d'accorder le transfert de la patente du Café de Paris à Mme Marie-Rose Meichtry;
- il en va de même du transfert de la patente du Café du téléphérique à Chalais à M. Yvon Crettenand;
- de procéder à la nomination de Mlle Pia Holzer, en classe de 1ère enfantine, en remplacement de Mme Madeleine Jacquier pour cause de congé de maladie;
- de préavisier les travaux de construction de paravalanches, au chemin des Evouettes, pour un montant de Fr. 120'000.- à l'entreprise Siggen & Furrer (offre la meilleur marché);
- d'arrêter un projet d'équipements de la zone industrielle de Grampraz (sortie est de Réchy), avec participation des propriétaires aux frais des équipements;
- de confier à une commission communale l'examen de la taxe de promotion touristique sur laquelle l'assemblée primaire sera appelée à se prononcer ainsi que sur les dispositions arrêtées;
- de réduire de moitié, les taxes des services publics (eau et ordures) pour les propriétaires de résidences dans la zone des mayens des Tsablobz et des Ziettes, compte tenu de l'occupation limitée de telles résidences;
- d'accepter la demande de la Commune de Grône de renoncer aux aménagements hydroélectriques du vallon de Réchy et de soutenir la demande de subventions compensatoires, adressée à la Confédération;
- d'adjuger à l'entreprise Luca Castelli SA, la fourniture de râteliers sur le route des



Terrain de football du Lavio.

- Evouettes, pour un montant de Fr. 41'471.-;
- de renoncer à investir en frais de goudronnage la deuxième étape de la route des Marais, jusqu'à la limite de la zone à construire, en raison de la déclivité du terrain et de son coût élevé (plus de Fr. 23'000.- pour Fr. 5'000.- de plus-value. Les plus-values payées seront remboursées;
- d'accorder l'autorisation d'ouverture d'un magasin de skate board et de snow board à Chalais, dans les locaux d'Expand SA, sur la route de Chalais-Chippis;
- de pratiquer les mêmes prix qu'en plaine, pour la location de la salle polyvalente de Vercorin;
- d'intervenir auprès de l'Office fédéral des routes nationales en vue de faire inscrire «Chalais» , sur les panneaux d'indication de

l'autoroute Sion-Sierre;

- d'accorder un préavis favorable à l'octroi d'une patente de commerce sollicitée par M. David Devanthéry pour la vente de produits agricoles, en l'autorisant à utiliser le domaine public, à cet effet;
- de louer les parkings du centre scolaire, au tarif de Fr. 80.- par mois;
- d'accepter le devis d'éclairage définitif de l'église de Chalais, pour le prix de Fr. 3'900.-;
- de donner son accord aux travaux prévus pour 1998 et 1999, dans le cadre de l'assainissement des forêts du Ban et de la Sapina, pour un coût approximatif de Fr. 400'000.- en confiant le mandat d'étude à l'ingénieur Félicien Clavien.

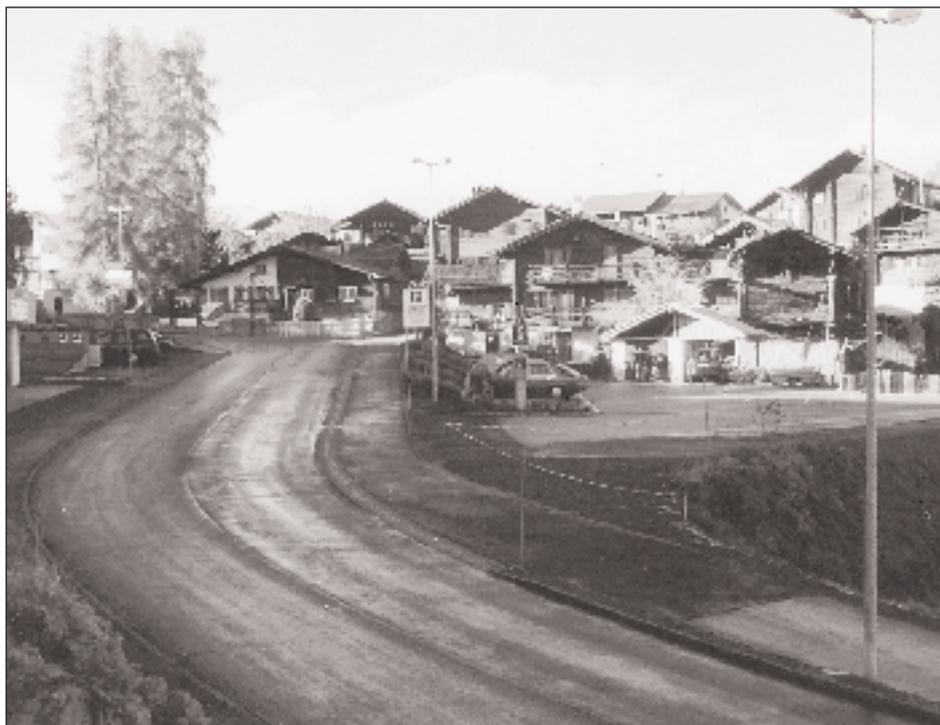


Remerciements du Conseil, à l'ancien conseiller Christian Grichting, pour ses 8 ans d'activités.

LE CONSEIL A PRIS CONNAISSANCE

- du devis d'architecte pour transformer la maison bourgeoise de Vercorin, en un musée dédié à Edouard Vallet de Fr. 836'000.-;
- d'un rapport concernant la modification de l'éclairage public entre Réchy et Chalais et le remplacement des lampadaires;
- que l'assemblée des délégués de l'Association Beaulieu avait décidé de classer le litige posé par la construction des abris du home et notamment la prise en charge par la Commune de Chalais d'un montant supérieur à celui indiqué par l'Office cantonal de protection civile;
- d'un avant-projet d'aménagement de la place centrale à Réchy;
- du rapport de la commission communale concernant la taxe de promotion touristique;
- que la réfection des routes principales, à l'intérieur des villages de Réchy et Chalais se ferait sans la participation de la Commune;
- des 30 oppositions faites au plan de zone communal, oppositions qui devront être traitées, en procédure de conciliation avant de soumettre le plan à l'approbation de l'assemblée primaire;

- du préavis favorable de Sierre Région d'accorder un montant de Fr. 400'000.- de crédit LIM dans le cadre de la réfection de la maison bourgeoise et de sa transformation en un musée Vallet;
- de la participation financière de la commune de Chalais, au centre d'information et d'orientation destiné aux chômeurs, à raison d'un coût de Fr. 1,50.- par habitant;
- de l'accord du Département de l'éducation et de la culture d'accorder un enseignement de 4 heures par semaine de soutien pédagogique;
- que Sierre Région avait décidé de reprendre le dossier régional du stand de tir en nommant une commission intercommunale composée de MM. Paul-Alain Antille, Roger Siggen et Michel Schwéry;
- de la demande d'agrégation bourgeoise présentée par M. Annibal Marcello MENDEZ; demande qui sera soumise à l'approbation de l'assemblée du printemps 1998;
- du rapport du Département de l'économie concernant la détermination et le classement des lieux touristiques en vue de la vente d'immeubles à des personnes étrangères, en acceptant les propositions qui confirment la situation actuelle;
- d'un rapport constatant les déficiences du tapis bitumineux posé sur la route de déviation et de la décision de l'Etat de refaire ces travaux, au cours de l'année prochaine;
- d'un rapport concernant la répétition de cas d'absences scolaires injustifiées, notamment en fin de scolarité;
- de la participation de l'Etat aux travaux d'entretien et de construction du carrefour de Vercorin, par la prise en charge des travaux de goudronnage;
- d'un rapport concernant des vols d'ouvrages et de CD à la bibliothèque communale, en dehors des heures d'ouverture;
- de l'attribution du Mérite sportif 1997, par les présidents des sociétés locales, réunis en assemblée annuelle le 16 octobre, à Mlle Virginie Bétrisey, membre du ski-club Vercorin Brentaz et espoir valaisan confirmé;
- de l'approbation par la maison PROVINS de mettre sur le marché un pinot fût de chêne, issu de la commune de Chalais, sous l'appellation Pinot de CHALAIS;
- d'un avant-projet présenté par la SI les Anémones, en vue de construire un complexe para-hôtelier autour de l'hôtellerie d'Orzival, avec des équipements d'intérêts touristiques, notamment un bassin d'eau;
- des difficultés rencontrées par la société Pro Lavioz, difficultés provenant du coût d'entretien des installations sportives;
- qu'un bonus à l'investissement de Fr. 124'200.- sur un budget de Fr. 800'000.- pourrait être accordé dans le cadre des travaux de rénovation et de transformation de la maison bourgeoise de Vercorin;
- de la résiliation du contrat de location du Minigolf de Vercorin.



Entrée de Vercorin: une modification appréciée.

LES TAXES COMMUNALES DU SERVICE DES ORDURES

L'adaptation des taxes d'ordures nous paraît souhaitable et nécessaire. Depuis quelques années, les frais de ce service n'ont cessé d'augmenter et si dans la fin des années 80, le déficit était acceptable, en revanche il ne l'est plus.

Fr. 453'700.- de charges pour Fr. 246'000.- de recettes, soit un déficit de Fr. 207'000.-

Cet accroissement s'explique par les 2 éléments suivants: les frais d'exploitation des déchetteries (Fr. 70'000.-) et les frais d'incinération à l'usine de l'UTO (Fr. 232'000.-)

Exploitation des déchetteries

L'ouverture des déchetteries de Chalais et de Vercorin ne saurait être remise en question. Le besoin existe et doit être satisfait. Il découle en outre d'obligations légales qui imposent aux communes d'organiser des centres de ramassage. Rassembler les matériaux et déchets en un endroit approprié occasionne des dépenses supportables. En revanche l'évacuation de ces matériaux engendre l'essentiel des frais d'exploitation à hauteur de Fr. 70'000.- par année, pour des recettes de l'ordre de Fr. 13'000.-.

Frais d'incinération à l'UTO

Les exigences fédérales en la matière ont nécessité d'importants investissements à l'usine de traitement des ordures à Uvrier, copropriété des communes des districts de Sierre, Sion, Hérens/Conthey.

Le coût de la tonne, par rapport aux derniers investissements chiffrés à plus de 100 millions, a évolué de la manière suivante :

Incidences financières

Les taxes actuelles, pour couvrir les frais du service, devraient être augmentées de **84,43%**. Le Conseil a décidé d'une hausse de 34%, en tenant compte également du principe de la proportionnalité.

L'augmentation n'est donc pas linéaire mais fonction de l'utilisation. L'augmentation proposée couvrirait le déficit du service à hauteur de **72,7%** contre **54,22%** aujourd'hui.

Le solde non couvert, soit **Fr. 123'000.-**, serait supporté par le budget ordinaire.

Conclusions

Par diverses mesures, le Conseil a pu freiner les dépenses du service. Les investissements des «MOLOKS» à Vercorin ont eu pour effet de diminuer de manière sensible les coûts de transports.

Ce procédé doit être poursuivi et généralisé sur l'ensemble de la commune à court terme. Il nous permettra de stabiliser les frais de transports, même de les diminuer, sans pour autant ramener le déficit à des dépenses autofinancées.

Seule la participation plus importante des utilisateurs du service nous paraît raisonnable, en fonction également du principe de l'utilisateur-payeur.



Des coûts toujours plus élevés

	1985	1990	1992	1994	1996	1998
Quantité d'ordures incinérées	646,13 t	968,96 t	1088,37 t	1136,06 t	1142,05 t	
Moyenne par habitant	320 kg	430 kg	450 kg	430 kg	419 kg	
Coût du traitement à la tonne	Fr. 49,33	Fr. 55,17	Fr. 75,22	Fr. 105,10	Fr. 140,02	Fr. 202,00

Rubriques	Nombre de logements	Taxes proposées	Recettes
studio, 2 pièces	522	Fr. 125.-	Fr. 65'250.-
3 pièces	409	Fr. 140.-	Fr. 57'260.-
4 pièces	1259	Fr. 155.-	Fr. 195'145.-
bureaux	1700 m ²	Fr. 1,50.-	Fr. 2'550.-
cafés, magasin	2721 m ²	Fr. 3.-	Fr. 8'163.-
entreprises	32	Fr. 150.-	Fr. 4'800.-
mayens	50	Fr. 50.-	Fr. 2'500.-
Total			Fr. 335'668.-
Total des frais			Fr. 453'700.-
Déficit			Fr. 123'762.-

RÈGLEMENT DE POLICE

CHAPITRE VIII: ORDURES MÉNAGÈRES

Art. 51 : Prélèvement des taxes

Pour couvrir les frais d'enlèvement des ordures en tout genre, le Conseil communal prélève des taxes annuelles indexées au coût de la vie auxquelles tous les propriétaires desservis par le Service de voirie sont assujettis.

Les tarifs des taxes sont fixés par le Conseil communal, approuvés par l'Assemblée primaire et homologués par le Conseil d'Etat.

Le Conseil communal arrête annuellement l'échéance du paiement de ces taxes, mais au plus tôt pour le 1er juillet.

Art. 52 : Obligation

Tous les propriétaires, locataires d'immeubles de la commune de Chalais ont l'obligation de livrer les ordures ménagères ou similaires au Service communal d'évacuation des ordures.

Il est interdit de brûler des ordures, de les enterrer, de même que de les déverser dans les cours d'eau, décharges ou autres endroits du territoire communal.

L'enlèvement ainsi que le dépôt des ordures sont sous surveillance et contrôle du Conseil communal.

Art. 53 : Exception

Dans les cas exceptionnels, le Conseil communal peut dispenser les intéressés de cette obligation.

Il déterminera alors, de cas en cas, les dispositions à prendre.

Art. 54 : Dépôt

Les ordures ménagères seront déposées uniquement aux emplacements fixés par le Conseil communal (points de ramassage).

Les usagers devront se conformer aux directives fixant le dépôt des ordures aux différents points de ramassage.

Art. 55 : Horaire

Les jours (horaire) prévus pour l'enlèvement des ordures seront fixés, au besoin, par le Conseil communal. La population en sera avisée par des circulaires et affiches.

Art. 56 : Sacs à ordures

En vue de faciliter l'enlèvement des ordures

ménagères seuls sont autorisés les sacs à ordures en matières synthétiques, reconnus et munis du sigle «UVS/ACS».

Ils doivent être solidement fermés.

Art. 57 : Containers à ordures ou autres récipients. (Moloks)

Pour les immeubles, complexes d'habitation de plus de cinq logements, pour les commerces, restaurants, hôtels et entreprises diverses, etc., l'emploi de containers ou de récipients à ordures est rendu obligatoire.

Le Conseil communal fixe leur localisation.

En outre, l'achat et l'entretien de ces containers ou autres récipients, notamment les MOLOKS, pour les usagers prévus à l'art. 1 sont à la charge des propriétaires.

Il pourra être perçu une taxe compensatoire pour financer l'acquisition de récipients complémentaires qui seront localisés selon les plans d'aménagement fixés par le Conseil communal.

Les containers non réglementaires ne sont pas acceptés.

La capacité des containers ou des récipients ne sera jamais dépassée par une surcharge d'ordures ménagères.

Art. 58 : Exclusion de déchets

Les sortes de déchets suivants ne sont pas pris en charge par le Service de voirie et ne sont pas considérés comme ordures ménagères:

- journaux papiers, cartons d'emballage
- verres,
- objets encombrants (frigos, lits, etc.),
- déchets de construction, terre, bois, pierre, boue, neige, glace, sciure, gazon, etc.,
- déchets provenant de l'artisanat et de l'industrie, débris de fer, matériaux de démolition, etc.,
- carcasses de voitures, pneus, etc.,
- liquides et huiles de cuisine, de moteurs, usées,
- matières agressives, autocombustibles, toxiques, explosives et radioactives,
- matières fécales, déchets de dépouilles animales de boucherie et d'abattoirs,
- matières toxiques et dangereuses pour la santé.

Art. 59 : Autres déchets

La Commune établit des directives sur les autres sortes de déchets admis et pouvant être l'objet d'un ramassage séparé. (Par exemple: verres, papiers, objets encombrants, liquides et huiles usées).

Art. 60 : Les verres: généralités - obligation

Le ramassage du verre est organisé par un service spécial. Le Conseil municipal fixe les directives et prescriptions à cet effet, l'horaire et les points de ramassage.

Art. 61 : Les papiers, (journaux, etc.): généralités - obligation

Le ramassage des papiers et cartons d'emballage est organisé plusieurs fois par an, par un service spécial. Le Conseil communal fixe les directives et prescriptions à ce sujet, l'horaire et les points de ramassage.

Art. 62 : Liquides et huiles usées généralités - obligation

Le Conseil communal fixe les directives et prescriptions à cet effet; il désignera les points de ramassage.

Art. 63 : Les objets encombrants: généralités - obligation

Les objets encombrants, frigos, cuisinières, lits, vélos, skis, de même que les branches et la pelouse etc., doivent être évacués, dans des endroits appropriés, organisés par la Commune.

Il en va de même des déchets inertes, des matériaux terreux et pierreux.

Le Conseil communal fixe les directives, l'horaire

et les points de ramassage. Il est en outre compétent pour arrêter les tarifs.

Art. 64 : Carcasses de véhicules - pneus: généralités - obligation

Les carcasses de véhicules et les pneus usagés doivent être entreposés sur une place décidée par le Conseil communal et réservée à cet effet. Le transport sur dite place incombe aux usagers. Les huiles de moteur et l'essence doivent être préalablement retirées des réservoirs.

Art. 65 : Contrôles, surveillance, amendes

La Police communale et cantonale est chargée du contrôle et de la poursuite des contrevenants au présent règlement et aux autres directives fixées par le Conseil communal.

Des amendes seront données en cas de non respect des règles fixées par le présent règlement et par les dispositions qui en découlent.

Tarifs des ordures ménagères

- Appartement jusqu'à 2 pièces	Fr. 125.-
- Appartement 3 pièces	Fr. 140.-
- Appartement 4 pièces et plus	
Villas et maison	Fr. 155.-
- Bureaux	Fr. 1,50 le m ²
Hôtels + Cafés-restaurants	
- + Commerces et magasins	Fr. 3,00 le m ²
- Entreprises diverses	Fr. 150.-
- Mayens (zone mayen)	Fr. 50.-

Ainsi arrêté en séance du Conseil communal le 19 novembre 1997.

EVOLUTION DE LA POPULATION

	1986	1988	1990	1992	1994	1996	1997
Chalais	810	840	885	937	944	1031	969
Réchy	850	911	963	1018	1164	1166	1181
Briey	18	25	35	61	61	68	76
Vercorin	349	345	348	400	434	463	484
TOTAL COMMUNE	2027	2121	2231	2416	2603	2728	2710

DOSSIERS EN COURS



Réception de l'ouvrage le 15 octobre 1997.

LE RÉSERVOIR DES TSABLOZ

Dans le cadre des travaux et mesures sylvicoles de la forêt de Briey (Bouillet-Combache), il avait été initialement admis l'opportunité de construire un réseau de lutte contre le feu.

Dès lors, dans la route forestière, ont été posées les conduites nécessaires et tout le long du nouveau tracé, une vingtaine d'hydrants permettront, en cas d'incendie, d'assumer une protection efficace.

La pression statique aux hydrants devait être de 5 à 10 bars et surtout, la pression de service ne devait pas tomber au-dessous de 3,5 bars. Ces données de base n'étaient pas remplies dans le cas d'espèce.

Dès lors la disponibilité immédiate et sur tout le tronçon d'une eau d'extinction à pression suffisante ne pouvait être garantie qu'en construisant un nouveau réservoir, placé suffisamment haut en altitude. Ce réservoir, d'une capacité de 200 m³ a été construit au Tsabloz, à proximité de la route Itravers/Vercorin.

Une conduite indépendante, de ce nouveau réservoir, alimente les conduites posées

dans la route Bouillet-Combache et comme en bout de course, à l'extrémité est se situe le réservoir existant de Briey, le raccordement a pu être projeté sans grande difficulté.

Cette eau provient de notre réseau d'alimentation d'eau potable de la Réchy, traitée à la station des Planards de telle sorte qu'en solutionnant le réseau de lutte contre le feu, il nous a été possible également d'assurer une sécurité d'approvisionnement en eau potable pour le hameau de Briey.

Le coût du réseau de lutte contre le feu, comprenant la fourniture et la pose des canalisations, la construction d'un réservoir de 200 m³ de même que divers travaux d'électricité, de serrurerie s'est élevé à Fr. 850'000.-.

Cette somme est subventionnée à raison de 70% par la Confédération et 19% par l'Etat du Valais.

La mise en service du réseau, à notre entière satisfaction, a été effectuée au mois de septembre 1997 et la réception de l'ouvrage le 15 octobre 1997.



Réservoir des Tsabloz, sur la route d'Itravers-Vercorin.

LES SUBVENTIONS AUX SOCIÉTÉS SPORTIVES ET CULTURELLES

Depuis plus de 10 ans, le Conseil n'a pas modifié sa politique en matière d'aide aux sociétés locales. Annuellement, le Conseil verse des subventions, pour ainsi dire à toutes les sociétés, sans trop tenir compte de leurs capacités financières, de leurs activités ou encore de l'apport effectué à notre jeunesse.

Si jusqu'à ce jour, les montants retenus semblaient satisfaire les intérêts des sociétés locales, en revanche depuis 2 à 3 ans, nombre d'entre elles ont vu leurs difficultés s'accroître. Cette détérioration s'explique par des charges toujours plus élevées, par un bénévolat toujours plus difficile et par des équipements fort coûteux.

D'autre part, les recettes de lotos notamment, les dons et autres prestations d'entreprises et privés sont en réelle baisse.

Aussi le Conseil a décidé de porter, pour l'année 1998, son subside d'encouragement à Fr. 30'000.-, au lieu de Fr. 16'300.- actuellement. En outre, il a décidé d'octroyer ces subventions avec plus de contrôle, en supprimant l'automatisme. Dès lors, les sociétés qui désirent être au bénéfice de la subvention, devront d'abord faire une demande, justifier le besoin en présentant les comptes du der-

nier exercice et en fonction de l'ensemble des demandes enregistrées, le Conseil répartira ce montant de Fr. 30'000.-.

Actuellement, le montant de la subvention 1997 de Fr. 16'300.- a été réparti selon la pratique constante, de la manière suivante:

Sté de Musique	Fr. 3'000.-
Sté de Chant	Fr. 3'000.-
Ski-Club La Brentaz	Fr. 1'500.-
FC Chalais	Fr. 1'500.-
Sté Edelweiss	Fr. 1'500.-
Sté de Gymnastique	Fr. 1'000.-
Sté des Jeunes	Fr. 1'000.-
Ski-Club Chalais-Vercorin	Fr. 800.-
Tennis-Club de Chalais	Fr. 600.-
Chanson de Vercorin	Fr. 600.-
Tennis-Club de Vercorin	Fr. 500.-
Association du Jumelage	Fr. 400.-
Amicale des Accordéonistes	Fr. 400.-
Sté des Jeunes Tireurs	Fr. 300.-
Club des Pêcheurs	Fr. 200.-

Total **Fr. 16'300.-**

L'ÉCOLE DE VERCORIN AU RENDEZ-VOUS

Dans les délais, la rentrée scolaire a pu se faire comme prévu au nouveau centre scolaire de Vercorin.

Actuellement, nous dénombrons 68 élèves à l'école de Vercorin, répartis en 3 classes primaires et 1 classe enfantines, soit

classe de 1 et 2e enfantines de 14 élèves
 classe de 1 et 2e primaires de 17 élèves
 classe de 3 et 4e primaires de 18 élèves
 classe de 5 et 6e primaires de 19 élèves.

Pour alléger la classe de 6e primaire de Chalais, 4 élèves de la plaine ont choisi de fréquenter l'école de Vercorin.



La classe de 5^e et 6^e primaire de l'école de Vercorin.

REGLEMENT D'ENCOURAGEMENT A LA RENOVATION ET RESTAURATION DES BATISSES

En séance du 16 juin 1997, l'assemblée primaire, à l'initiative du Conseil communal, a accepté un règlement communal d'encouragement à la rénovation et à la restauration des bâtisses.

Dès lors, tous les propriétaires de bâtiments, situés dans la zone à construire, peuvent obtenir une subvention pour la réfection extérieure de leur bâtisse. Le but de ce bonus à l'investissement est d'une part d'améliorer l'aspect pittoresque des villages et d'autre part de favoriser une certaine reprise économique qui tarde à se faire.

Le Conseil a arrêté un crédit-cadre de Fr. 300'000.- pour satisfaire ces objectifs.

En conséquence, si vous souhaitez bénéficier de cette subvention qui s'élève à 20% des coûts pour les bâtiments dans la zone village et à 10% dans les autres zones, il vous suffit de présenter, avant le début des travaux, une requête au Conseil communal, accompagnée d'un devis estimatif.

Le subside communal peut atteindre un maximum de Fr. 20'000.-. En outre, cette subvention communale peut être octroyée jusqu'au 31.12.1999. Au-delà, le règlement communal ne sera plus en vigueur.

L'AMICALE DES MAGISTRATS COMMUNAUX

En 1985, s'est constituée l'Amicale des magistrats de la Commune regroupant toutes personnes qui exercent ou ont exercé une fonction publique.

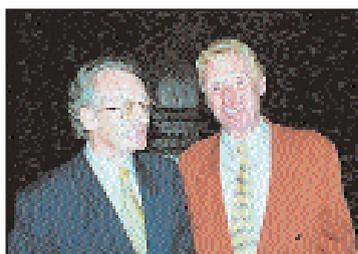
Députés, suppléants, conseillers, juges et vice-juges se retrouvent depuis lors, une fois l'an, en sortie d'amitié, à l'initiative d'un magistrat désigné par l'assemblée.

Cet automne, l'Amicale des magistrats s'est rendue au Parlement fédéral à Berne où elle a pu suivre les travaux des Chambres fédérales. Après une réception et un échange de propos avec les

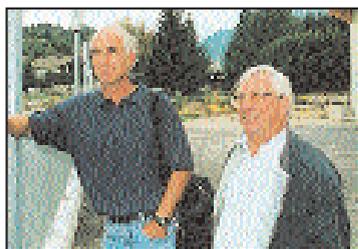
conseillers nationaux, Thomas Burgener, Pascal Couchepin, Edouard Delalay, Simon Epiney, Otto G. Lorétan, les magistrats ont partagé un repas en commun, avant d'être reçus à Fribourg par le président du Grand Conseil fribourgeois, M. Jean-Louis Castella, ami de notre village touristique de Vercorin.



Maison restaurée.



Deux présidents du Grand Conseil: Jean-Louis Castella (Fribourg) et Dany Perruchoud (Valais)



Patrick Savoy, surveillant du chantier de l'école de Vercorin et John Anitlle, conseiller communal.



Les magistrats de notre Commune reçus dans le Parlement fribourgeois.

INAUGURATION DE L'ÉCOLE DE VERCORIN

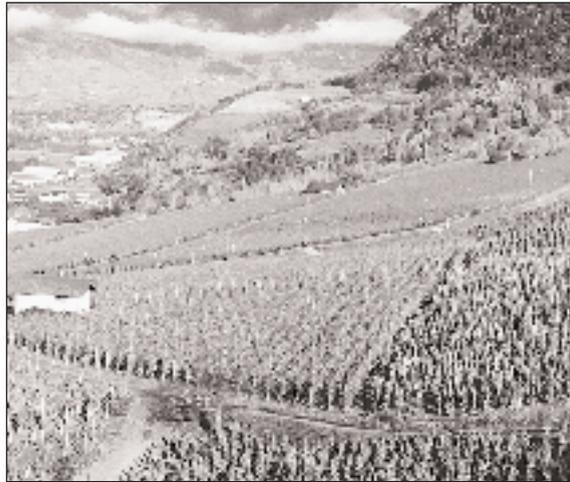
Le jeudi 27 novembre restera longuement marqué dans nos mémoires, avec cette inoubliable inauguration du complexe scolaire de Vercorin, en présence de nombreuses autorités cantonales.

C'est en 1988 que la décision de principe a été prise d'engager une procédure de construire un complexe scolaire. Après une procédure administrative de 7 ans, le 27 mars 1995, l'assemblée primaire donnait le feu vert à ces travaux devisés à 8 millions. Commencée à la fin de l'été 1995, la construction s'est déroulée dans de bonnes conditions et s'est terminée, comme prévu, au début de cette scolarité.

La Société de développement Edelweiss a accepté de collaborer à l'inauguration du bâtiment et, avec la participation également des autres sociétés culturelles de notre commune, elle a présenté un spectacle de toute grande qualité: La Belle Hélène, un opéra bouffe de Jacques Offenbach. A voir absolument.

LE PINOT DE CHALAIS

Depuis quelques années, le Conseil communal essaye de sensibiliser nos marchands de vin et ceux de la région pour mettre sur le marché, un vin rouge sous l'appellation de Pinot de Chalais. Cette démarche s'inscrit dans le souci de défendre notre vignoble de la rive gauche et de prouver si besoin était, que nos cépages de rouge sont de grande qualité. Les contacts avec la maison PROVINS ont été fructueux et ont abouti, le lundi 20 octobre à un accord de principe.



Domaine du Perrec.

Des bouteilles du millésime 1996, de pinot noir de bourgogne issu d'une seule et même surface et élevé en fût de chêne seront mises sur le marché d'ici la fin de l'année, avec l'étiquette souhaitée de «Pinot de **Chalais**».

La qualité de ce produit reconnue et les diverses dégustations ayant dépassé nos espérances, toutes ces bouteilles ont été sélectionnées par M. Philippe ROCHAT, digne successeur de M. Freddy GIRARDET, ancien propriétaire de l'auberge communale de Crissier.

Le Conseil communal est heureux et satisfait de voir ses efforts couronnés de succès et de pouvoir présenter sous peu, un pinot, issu de sa commune, sélectionné

par un très grand cuisinier qui a fait déjà ses preuves et vinifié par une maison, PROVINS, qui elle aussi a gagné ses lettres de noblesse, par la qualité de ses produits.

ACHAT DES PARCELLES DE FEU GILBERT PERNET A PROXIMITE DE LA MAISON BOURGEOISIALE.

Une requête a été adressée à la Commune de Chalais pour lui demander si elle souhaitait acquérir les parcelles sises à Boney-Bayer propriété de la famille Pernet, soit une surface de 628 m². Après l'étude d'un avant-projet et diverses visions locales, il nous est apparu que le projet de construire à cet endroit une place de parc, pour les besoins de la maison bourgeoise semblait souhaitable et opportun.

Selon l'aménagement arrêté, une quinzaine de places pourraient être construites. Une offre de Fr. 100'000.- a été faite, en tenant compte non pas des bâtiments mais de la seule valeur du terrain de 628 m². Une mise à l'enquête publique, pour démolir les bâtiments n'a pas rencontré d'opposition de telle sorte que cette offre a été confirmée.

En cas d'acceptation, le Conseil se propose



Parcelles de Pernet, à proximité de la maison bourgeoise.

d'acheter ce terrain et de vendre celui qui avait été acquis, dans le même but, entre les habitations d'Adolphe Pellat et d'Alphonse Siggen.

OCCUPATION DE LA MAISON BOURGEOISIALE DE CHALAIS

Chaque année, le jour de la St-Gall, patron de notre paroisse, le 16 octobre, le Conseil invite les présidentes et présidents des sociétés locales, en une assemblée annuelle. Cette occasion nous permet d'arrêter les dates des manifestations de l'année à venir, de créer des liens d'amitié plus conviviaux entre les sociétés locales et de décerner le Mérite communal de l'année, consistant en un chèque de Fr. 1000.-.

Cette assemblée est suivie par un repas partagé en commun.

Notre concierge, M. Serge Antille, présente à cette occasion le décompte des réservations de la maison bourgeoisiale dont il a la charge.

Le tableau annexé démontre à satisfaction que cette bâtisse et ses transformations répondaient à un réel besoin communal.

Statistiques des réservations de la maison bourgeoisiale, annoncées au concierge.						
	1992	1993	1994	1995	1996	1997
Salle de la Régalée	65	72	81	70	73	102
Salle de la Marena	40	41	33	35	41	60
Cave bourgeoisiale	35	42	22	30	40	32
Salle du Châtelain	20	18	20	15	20	15
TOTAL	160	173	156	150	174	209



Une maison bourgeoisiale toujours bien fréquentée.

CALENDRIER DES MANIFESTATIONS 1998

JANVIER

vendredi	02	jan.	98	CAV	Loto	Curling-Club Vercorin + PRO LAVIOZ
samedi	03	jan.	98	CAV	Spectacle Annick	Société de développement de Vercorin
jeudi	08	jan.	98	SPC	Match	Volley-Ball Club Chalais
mercredi	14	jan.	98	SPC	Match	Volley-Ball Club Chalais
jeudi	29	jan.	98	SPC	Match	Volley-Ball Club Chalais
samedi	31	jan.	98	SPC	Souper	Football-Club Chalais

FEVRIER

mercredi	04	fév.	98	SPC	Match	Volley-Ball Club Chalais
vendredi	06	fév.	98	SPC	Loto	Ski-Club Chalais-Vercorin
vendredi	20	fév.	98	SPC	Bal de Carnaval	Société des Jeunes & de Gymnastique
samedi	21	fév.	98	SPC	Bal de Carnaval	Société des Jeunes & de Gymnastique
dimanche	22	fév.	98	SPC	Cortège de Carnaval à Chalais	Société des Jeunes & de Gymnastique
mardi	24	fév.	98	CAV	Cortège de Carnaval à Vercorin	Société de développement de Vercorin
mardi	24	fév.	98		Fête de St-Mathias	Confrérie de la Chapelle de Réchy

MARS

mercredi	04	mars	98	SPC	Match	Volley-Ball Club Chalais
vendredi	06	mars	98	SPC	Loto	Volley-Ball Club Chalais
jeudi	12	mars	98	SPC	Match	Volley-Ball Club Chalais
mercredi	18	mars	98	SPC	Match	Volley-Ball Club Chalais
jeudi	19	mars	98	SPC	Loto	Paroisse de Chalais

AVRIL

dimanche	05	avril	98	SPC	Concert annuel	Société de Musique «L'Avenir»
vendredi	17	avril	98	SPC	Loto	Football-Club Chalais (Mvt Juniors)
samedi	25	avril	98	SPC	Concert annuel	Amicale des Accordéonistes

MAI

vendredi	08	mai	98	SPC	Loto	Société des pêcheurs
dimanche	10	mai	98	Ayent	Amicale du Rawyl	Société de Musique «L'Avenir»
dimanche	10	mai	98	SPC	Confirmation	Paroisse de Chalais et Vercorin
dimanche	17	mai	98	Chermignon	Festival de musique	Société de Musique «L'Avenir»
mercredi	20	mai	98	SPC	Concert annuel	Chanson de Vercorin

JUIN

vendredi	05	juin	98	SPC	Loto	Parti Radical
----------	----	------	----	-----	------	---------------

dimanche	07	juin	98	SPC	1ère Communion	Paroisse de Chalais et Vercorin
vendredi	19	juin	98	Terrain de foot	65e anniversaire	Football-Club Chalais
dimanche	21	juin	98	Terrain de foot	65e anniversaire	Football-Club Chalais
jeudi	25	juin	98	SPC	Spectacle	Ecole de musique

JUILLET

samedi	18	juil.	98	CAV	Loto	Paroisse de Vercorin
dimanche	19	juil.	98	Vercorin	Festival Valaisan	Cors des Alpes
vendredi	24	juil.	98	CSV	Loto	SD de Vercorin
samedi	25	juil.	98	CAV+CSV	50e anniversaire	SD de Vercorin
dimanche	26	juil.	98	CAV+CSV	50e anniversaire	SD de Vercorin
jeudi	30	juil.	98	CSV	Concert annuel	Chanson de Vercorin
vendredi	31	juil.	98	CSV	Loto	Chanson de Vercorin

AOÛT

samedi	01	août	98		Fête nationale	Vercorin
lundi	03	août	98	Colonie	Camp musical à Sigeroulaz	«Société de Musique «L'Avenir»»
samedi	08	août	98	CAV	Loto	Tennis-Club Vercorin
dimanche	09	août	98	Eglise	Concert du Carillon	Amicale des Carillonneurs
samedi	15	août	98	CSV		Amicale des Carillonneurs
vendredi	28	août	98	SPC	Loto	«Société de tir «La Cible»»
samedi	29	août	98		Fête villageoise	Amicale des Accordéonistes

SEPTEMBRE

vendredi	11	sept.	98	SPC	Loto	Parti socialiste
vendredi	25	sept.	98	SPC	Loto	«SD«Edelweiss»»

OCTOBRE

vendredi	09	oct.	98	SPC	Loto	«Société de Musique «L'Avenir»»
vendredi	16	oct.	98	Marenda	Assemblée	Présidents des sociétés locales
dimanche	18	oct.	98	SPC	Fête patronale, Repas communautaire	Paroisse de Chalais

NOVEMBRE

dimanche	01	nov.	98	SPC	Loto	«Société de Chant «L'Espérance»»
vendredi	13	nov.	98	SPC	Loto	Association du Jumelage
dimanche	22	nov.	98		Fête de Ste Cécile	«Société de Chant «L'Espérance»»
vendredi	27	nov.	98	SPC	Loto (2e)	Football-Club Chalais

DECEMBRE

dimanche	06	déc.	98		Fête de Ste Barbe	«Société de Tir «La Cible»»
vendredi	11	déc.	98	SPC	Loto	Société de Gymnastique
samedi	12	déc.	98	SPC	Soirée annuelle	Société de Gymnastique
samedi	19	déc.	98	SPC	Noël de la Commune	Société des Jeunes
dimanche	20	déc.	98	SPC	Noël des Aînés	Société des Jeunes
dimanche	20	déc.	98		Eglise de Chalais	Concert de Noël
samedi	26	déc.	98	CAV	Loto	Ski-Club Brentoz-Vercorin

COMMENTAIRES ET CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES SUR LE BUDGET 1998

Bien que le budget 1998 s'inscrit dans un contexte économique toujours difficile, à l'instar de ces dernières années, il peut être considéré comme satisfaisant.

Avec un total de recettes de **Fr. 7'230'897.-** et un total de dépenses de **Fr. 6'034'017,60.-**, le compte de fonctionnement dégage une marge d'autofinancement de **Fr. 1'196'879'40.-**.

Le compte des investissements présente un volume brut de dépenses de **Fr. 1'123'000.-** et des recettes de **Fr. 1214 '000.-**. L'investissement 1998 est donc entièrement couvert par les recettes d'investissements et la marge d'autofinancement pourra être portée en déduction de la dette actuelle.

Ce résultat devrait nous permettre d'amortir l'endettement de **plus de 1 mio.**

Principales caractéristiques du budget 1998

Les **dépenses** du compte de fonctionnement s'élèvent à **Fr. 6'034'017.-**

Elles sont en diminution par rapport aux comptes de l'exercice de 1996 et en légère augmentation par rapport au budget 1997.

1995	Fr. 5'796'971.-
1996	Fr. 6'125'185.-
1997 (budget)	Fr. 5'963'657.-
1998 (budget)	Fr. 6'034'017.-

Cette diminution par rapport à l'exercice de 1996 s'explique avant tout par les frais du personnel du programme d'occupation du

chômage qui autrefois étaient entièrement comptabilisés dans les comptes communaux. (Fr. 162'284,55.- pour 1996).

Actuellement, nous payons une participation au fonds cantonal pour l'emploi (Fr. 36'000.-) et les salaires sont directement versés par les services de l'Etat et plus précisément par la COREM.

Remarquons aussi que la subvention communale à la caisse maladie a été réduite, par rapport à 1996, de **Fr. 300'496.-** à **Fr. 205'000.-** pour tenir compte des subventions cantonales plus importantes, versées directement aux assurances des personnes bénéficiaires.

Les frais de fonctionnement des travaux publics sont aussi en diminution eu égard qu'en 1997, nous avons enregistré une participation extraordinaire de Fr. 70'000.- aux frais de goudronnage de la route principale intérieure de Chalais, alors qu'en 1998 ces frais ne seront plus reportés, puisqu'ils sont entièrement pris en charge par le Canton.

Diminution aussi, au poste des services économiques du fait de l'épuisement de la subvention communale extraordinaire aux frais d'adduction d'eau potable des Ziettes (**Fr. 21'000.-**)

Dans les services publics, les dépenses des services d'égouts et d'eau potable sont identiques. En revanche, les frais du service de l'hygiène prennent l'ascenseur, passant de Fr. 367'000.- en 1996 à Fr. 453'700.- en 1998 et accentuant le déficit du service à Fr. 207'700.- pour l'année 1998.

Soulignons enfin que les indemnités du Conseil ont été adaptées, de même que nous avons accordé une augmentation des salaires, au personnel administratif, de l'ordre de 1 à 1,5%.

Quant aux **recettes**, leur évolution ces 4 dernières années est la suivante :

1995	Fr. 7'320'183.-
1996	Fr. 7'516'551.-
1997 (Budget)	Fr. 6'863'547.-
1998 (Budget)	Fr. 7'230'897.-

Entre 1996 et 1997, il y a lieu de relever que les recettes du programme d'occupation du chômage de l'ordre de Fr. 200'000.- n'étaient plus comptabilisées, dans les comptes communaux. Les frais sont payés par la COREM et les recettes encaissées par ce même organisme.

D'autre part, le budget de 1997 enregistre une diminution des recettes d'impôts de Fr. 329'000.-. Cette diminution, projetée, puisqu'il s'agissait du budget, tenait compte de la situation économique difficile, du chômage persistant et élevé, des impôts prélevés à la source, revus à la baisse, comme les effectifs par ailleurs, dans les entreprises.

Seuls les comptes de 1997, qui seront présentés en juin 1998, confirmeront ou infirmeront nos prévisions. Mais, tout laisse croire, que les comptes de 1997 seront meilleurs que projeté.

En revanche, pour l'exercice 1998, nous sommes en présence d'une nouvelle imposition fiscale. Plus de 1350 contribuables ont été taxés. Il reste environ 150 bordereaux plus les indépendants à taxer. Sur la base des taxations faites, l'augmentation annoncée est de 4,13 %. Le Conseil a retenu un taux de 3 %, vu le solde des taxations à effectuer et surtout les indépendants qui devraient voir leurs revenus en diminution.

Cette augmentation de Fr. 363'000.- de recettes par rapport au budget 1997, améliore notre marge d'autofinancement qui, si elle est confirmée par les comptes de 1998, peut être qualifiée d'excellente.

Le compte des investissements prévoit une dépense de **Fr. 1'123'000.-** de dépenses,

soit pour les plus grandes dépenses:

- Solde à payer pour l'école de Vercorin
Fr. 100'000.-
- Réfection des routes communales
Fr. 150'000.-
- Achat de terrains (Pernet et divers)
Fr. 150'000.-
- Assainissement de la forêt de la Sapina
Fr. 283'000.-
- Participation aux investissements touristiques
Fr. 20'000.-
- Participation aux investissements de Pro Lavio
Fr. 50'000.-

Parmi les principales recettes d'investissements, signalons:

- le subside pour l'assainissement de la Sapina
Fr. 269'000.-
- les remboursements des avances de la mensuration
Fr. 180'000.-
- la 1re tranche de subventions pour l'école de Vercorin
Fr. 300'000.-
- la vente des places de parc à Vercorin
Fr. 95'000.-
- la vente des parcelles au-dessus de l'école
Fr. 340'000.-

CONCLUSIONS

Le budget 1998 a été expressément arrêté, dans un souci de contenir l'endettement, voire de le diminuer, conformément à nos engagements.

Cet endettement devrait se stabiliser à hauteur de **18 mios** à la fin de la législature.

Nous pensons y parvenir, en prenant en considération les éléments suivants:

Dette communale à fin 1996

Fr. 18'947'611.-

Augmentation 1997 selon le budget

Fr. 2'356'000.-

Dette communale à fin 1997

Fr. 21'303'611.-

Amortissement 1998: minimum

Fr. 1'000'000.-

Solde de la subvention du Canton
pour l'école de Vercorin

Fr. 1'500'000.-

Amortissement 1999-2000

Fr. 800'000.-

**Dette au début de la nouvelle
législature de 2001
Fr. 18 mios**

Cet objectif ne prend pas en compte les impondérables, ni les transferts de charges en direction des communes. Toutefois, il nous semble que la situation actuelle ne devrait guère se modifier au cours des 2 ou 3 années à venir.

Peut-être une légère augmentation des taux d'intérêts devrait être prise en compte, car actuellement certains engagements sont contractés avec des taux inférieurs à 3%.

La situation économique ne devrait pas empirer, au contraire. Une légère augmentation de notre population est également attendue, avec de nouvelles constructions que nous pourrions favoriser en créant quelques infrastructures nécessaires, notamment, dans le quartier supérieur des Harroz et à Vercorin, la route sous le Bisse.

Quant à nos équipements, ils sont parfaitement là pour répondre à une attente plus soutenue, sans grands frais d'entretien supplémentaires de telle sorte qu'on ne devrait pas enregistrer de surprises, à ce niveau.

L'avenir nous semble se profiler sous de bons auspices. Les investissements réalisés, durant ces 10 années sont de qualité et attractifs. Ils devraient répondre à votre attente et encourager d'autres personnes à faire de notre commune leur lieu de résidence.

C'est dans ces sentiments que nous vous soumettons le budget 1998, pour examen et saisissons l'occasion pour vous présenter, Mesdames et Messieurs, l'assurance de notre haute considération.

BUDGET 1998 DE LA COMMUNE DE CHALAIS

COMPTES	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS	
	Doit	Avoir	Doit	Avoir
01 Administration générale	559'860.00	74'600.00	70'000.00	
02 Sécurité publique	179'700.00	105'800.00		180'000.00
03 Enseignement et formation	1'226'900.00	30'440.00	100'000.00	735'000.00
04 Culture, loisirs et cultes	338'800.00	19'000.00	20'000.00	
05 Santé	195'000.00			
06 Prévoyance sociale	521'000.00			
07 Travaux publics	677'800.00	58'400.00	330'000.00	
08 Protection et aménagement	73'800.00	42'000.00	333'000.00	269'000.00
09 Services économiques	67'650.00	172'600.00	70'000.00	
10 Finances et impôts	998'707.60	5'513'057.00		
11 Eau potable	417'400.00	532'000.00	60'000.00	15'000.00
12 Egouts	323'700.00	437'000.00	10'000.00	15'000.00
13 Hygiène	453'700.00	246'000.00	130'000.00	
TOTAL	6'034'017.60	7'230'897.00	1'123'000.00	1'214'000.00
MARGE D'AUTOFINANCEMENT	1'196'879.40			
DESINVESTISSEMENT NET				91'000.00
AMORTISSEMENT				1'287'879.40

DÉTAILS DU BUDGET 1998

COMMUNE DE CHALAIS	COMPTES 1996		BUDGET 1997		BUDGET 1998	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
01 Administration générale	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
01.300.00 Indemnités des autorités	70'423.75		70'200.00		88'800.00	
01.300.30 Bureau de vote, élections	4'237.50		3'600.00		1'500.00	
01.300.50 Commissions communales	16'850.15		20'000.00		20'000.00	
01.301.00 Personnel du bureau communal	225'724.10		228'000.00		230'000.00	
01.303.00 Charges sociales	46'229.10		50'000.00		50'000.00	
01.310.00 Fournitures de bureau et mobilier	36'464.84		40'000.00		40'000.00	
01.311.00 Achat de vignettes et cartes d'identité	3'694.60					
01.317.00 Représentations et réceptions	32'619.70		25'000.00		25'000.00	
01.317.01 Réception du prés. du Grand Conseil						
01.318.00 Information communale	4'183.10		13'000.00		9'000.00	
01.318.10 Contrôle de la comptabilité	3'195.00		3'000.00		3'760.00	
01.318.20 Ordinateurs et programmes	9'975.55		12'000.00		12'000.00	
01.318.30 Frais d'encaissement	1'573.55		6'000.00		6'000.00	
01.318.40 Frais juridiques	2'662.70		1'000.00		1'000.00	
01.318.50 Frais de port et CCP	28'303.55		32'000.00		32'000.00	
01.318.60 Frais de téléphones	10'940.15		12'000.00		12'000.00	
01.318.70 Assurance RC communale	19'990.20		13'800.00		13'800.00	

01.350.00	Location des biens de la Bourgeoisie	15'000.00		15'000.00		15'000.00	
01.431.00	Emoluments administratifs		11'936.50		9'000.00		9'000.00
01.436.00	Indemnités jour. remboursées (APG/LAA)		1'747.65		850.00		1'600.00
01.452.00	Administration de la Bourgeoisie		5'000.00		5'000.00		5'000.00
01.453.00	Administration du Télé. Chalais-Vercorin SA		16'288.60		15'000.00		12'000.00
01.454.00	Administration de la Fondation Antille		10'000.00		12'000.00		11'000.00
01.490.00	Frais de personnel imputés		35'300.00		34'000.00		36'000.00
01	Administration générale	532'067.54	80'272.75	544'600.00	75'850.00	559'860.00	74'600.00
			451'794.79		468'750.00		485'260.00

COMMUNE DE CHALAIS		COMPTES 1996		BUDGET 1997		BUDGET 1998	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
		Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
02	Sécurité publique						
02.301.00	Police communale	12'042.10		8'000.00		8'000.00	
02.301.10	Teneur de cadastre et aides	11'355.90		20'000.00		20'000.00	
02.301.20	Officier d'état civil	12'015.45		9'500.00		9'000.00	
02.301.30	Solde des sapeurs pompiers	11'400.00		11'500.00		11'500.00	
02.301.40	Administration de la protection civile	8'230.60		6'000.00		7'500.00	
02.303.00	Charges sociales	4'144.80		6'500.00		6'500.00	
02.310.00	Frais de géomètre (MF)	6'826.10		7'000.00		7'000.00	
02.311.00	Frais de police	1'728.80		500.00		500.00	
02.312.00	PCi - Charges des abris	9'955.20		15'700.00		15'700.00	
02.312.10	PCi - Instr. et frais	6'473.95		4'000.00		4'000.00	
02.312.20	PCi - Mat. et équipement	1'066.00		2'800.00		4'000.00	
02.314.00	FEU - Instruction et frais d'entretien	3'664.50		4'000.00		4'000.00	
02.314.10	FEU - Sécurité et sinistres	16'940.95		5'000.00		5'000.00	
02.314.20	FEU - Assurance des sapeurs	597.20		700.00		700.00	
02.314.30	FEU - Matériel et équipement	11'613.45		18'100.00		18'100.00	
02.314.40	FEU - Cours cantonaux	4'326.00		3'600.00		2'600.00	
02.315.00	Entretien des parcomètres de Vercorin	911.00					
02.318.70	Contrôle poids et mesures	84.00		200.00		200.00	
02.319.00	Permis pour étrangers	7'657.60		9'000.00		9'000.00	
02.343.00	Alimentation du fonds de l'hôtellerie			4'000.00		4'000.00	
02.351.00	Police cantonale						
02.352.00	Police municipale de Sierre	16'607.35		22'000.00		22'000.00	
02.352.10	Centre Secours Incendie de Sierre	3'646.50		3'400.00		6'400.00	
02.353.00	Bourg. de Chalais part. garde forestier	8'160.00		10'000.00		10'000.00	
02.354.00	Colonne de Secours de Vercorin	500.00					
02.355.00	Installations de tir	5'120.00		4'000.00		4'000.00	
02.410.20	Concessions pour les établissements publ.		5'752.60		10'000.00		10'000.00
02.410.30	Autoris. communales pour bals, heures-suppl.		5'130.00		4'000.00		4'000.00
02.430.00	FEU - Taxe d'exemption		31'158.85		35'000.00		35'000.00
02.431.00	Bureau des étrangers		14'243.15		13'000.00		14'000.00
02.437.00	Amendes de police		8'564.00		5'000.00		6'000.00
02.437.01	Recettes des parcomètres de Vercorin		5'552.40		5'000.00		5'000.00
02.437.02	Compensation financière pour place de parc				10'000.00		10'000.00
02.450.00	PCi - locations d'abris Chalais		21'225.10		8'000.00		8'000.00
02.450.10	PCi - Locations d'abris Vercorin		6'942.75		7'000.00		7'000.00
02.461.00	FEU - Subv. matériel		3'850.00		5'600.00		5'600.00
02.461.30	Subv. registre contrib.		1'160.00		1'200.00		1'200.00
02	Sécurité publique	165'067.45	103'578.85	175'500.00	103'800.00	179'700.00	105'800.00
			61'488.60		71'700.00		73'900.00

COMMUNE DE CHALAIS		COMPTES 1996		BUDGET 1997		BUDGET 1998	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
		Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
03	Enseignement et formation						
03.301.00	Conc. de l'école de Chalais	74'109.00		55'000.00		55'000.00	
03.301.10	Conc. du centre scol. de Vercorin	11'340.00		25'000.00		35'000.00	
03.301.50	Pers. de trans. des élèves de Briey	14'570.85		10'000.00		10'000.00	
03.302.00	Enseignement cathédèse	1'199.05		8'000.00		5'500.00	
03.303.00	Charges sociales	38'004.05	19'266.60	20'000.00		26'000.00	
03.310.00	Matériel et frais scolaires	67'080.51		45'000.00		65'000.00	

03.311.00	Activités scolaires	25'659.20		19'500.00		22'000.00	
03.314.00	Charges des imm. école de Chalais	58'171.44		65'000.00		65'000.00	
03.314.01	Réf. du chauffage école de Chalais	61'718.00					
03.314.02	Réf. vestiaires école de Chalais					10'000.00	
03.314.10	Charges des imm. école de Vercorin	5'720.40		8'500.00		33'000.00	
03.316.00	Locations de salles de classe	32'800.00		17'000.00			
03.318.80	Transports des élèves	9'520.20		12'000.00		12'000.00	
03.351.00	Traitement du pers. enseignant	571'842.85		572'000.00		610'000.00	
03.352.00	Cycle d'orientation Grône	244'224.45		237'000.00		230'000.00	
03.352.10	Ecolage à Sierre ou à Chippis	700.00				1'400.00	
03.352.20	Participation aux écoles spécialisées	7'707.30		15'000.00		22'500.00	
03.352.30	Participation à l'Ecole de solfège	13'000.00		14'500.00		17'000.00	
03.353.00	Itinéraire des apprentis	5'746.95		7'500.00		7'500.00	
03.423.00	Locations maison d'école		11'000.00		10'800.00		10'800.00
03.428.10	Loc. locaux Etat du Valais (Ecole Vercorin)				3'840.00		3'840.00
03.428.11	Loc. locaux Siggen et Furrer (Ecole Vercorin)				1'800.00		1'800.00
03.428.12	Loc. parcs Devanthéry Arthur (Ecole Vercorin)				1'500.00		1'500.00
03.428.13	Loc. parcs couverts école de Vercorin						
03.430.00	Réfection du chauffage part. de l'assurance	20'000.00					
03.461.10	Subsides pour transport des élèves	17'795.95			11'000.00		11'000.00
03.461.40	Subsides pour location de salles de classe	6'700.00			5'000.00		
03.461.50	Subsides pour cours de chant				1'500.00		1'500.00
03	Enseignement et formation	1'223'847.65	55'495.95	1'131'000.00	35'440.00	1'226'900.00	30'440.00
			1'168'351.70		1'095'560.00		1'196'460.00

COMMUNE DE CHALAIS		COMPTES 1996		BUDGET 1997		BUDGET 1998	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
		Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
04	Culture, loisirs et culte						
04.301.00	Conc. de la salle polyv. de Chalais	51'648.00		55'500.00		55'500.00	
04.301.10	Conc. du centre adm. de Vercorin	11'412.00		13'000.00		13'000.00	
04.301.30	Desservant de Chalais						
04.301.40	Desservant de Vercorin						
04.301.50	Pers. d'exploitation de la bibliothèque	18'097.30		20'000.00		20'000.00	
04.303.00	Charges sociales	11'340.50		13'000.00		13'000.00	
04.313.00	Charges imm. Salle polyv. Chalais	30'984.48		30'000.00		30'000.00	
04.314.00	Charges imm. Centre adm. Vercorin	16'805.05		22'000.00		22'000.00	
04.315.00	Bibliothèque comm. livres et matériel	16'836.50		19'000.00		19'000.00	
04.352.00	Eglise réformée de Sierre	7'290.00		7'200.00		7'300.00	
04.352.10	Paroisse de Chalais	95'359.60		62'000.00		62'000.00	
04.352.20	Paroisse de Vercorin	46'401.40		52'000.00		52'000.00	
04.365.00	Activités sportives et culturelles	25'607.75		30'000.00		45'000.00	
04.427.00	Loc. de la salle polyvalente de Chalais		8'600.00		7'000.00		7'000.00
04.427.10	Loc. du Centre administratif de Vercorin		1'200.00		1'000.00		1'000.00
04.427.20	Loc. de la salle polyvalente de Vercorin						2'000.00
04.435.00	Facturation à des tiers énergie électrique						
04.436.00	Indemnités journalières remboursées (APG/CNA)			753.00			
04.465.00	Subside pour exploitation de la bibliothèque		8'708.95		10'000.00		9'000.00
04	Culture, loisirs et culte	331'782.58	19'261.95	323'700.00	18'000.00	338'800.00	19'000.00
			312'520.63		305'700.00		319'800.00

COMMUNE DE CHALAIS		COMPTES 1996		BUDGET 1997		BUDGET 1998	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
		Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
05	Santé						
05.352.00	Hôpital de Sierre-Loèche	109'616.55		115'000.00		115'000.00	
05.353.00	Clinique Sainte-Claire	22'291.3		25'000.00		35'000.00	
05.366.00	Frais dentaires scolaires	43'789.30		40'000.00		45'000.00	
05	Santé	175'697.15		180'000.00		195'000.00	
			175'697.15		180'000.00		195'000.00

COMMUNE DE CHALAIS		COMPTES 1996		BUDGET 1997		BUDGET 1998	
06	Prévoyance sociale	Dépenses Fr.	Recettes Fr.	Dépenses Fr.	Recettes Fr.	Dépenses Fr.	Recettes Fr.
06.301.00	Pers. du prog. d'occ. trav. publ	162'284.55					
06.301.10	Pers. du prog. d'occ. bureau	44'117.10					
06.303.00	Charges sociales	31'830.55	1'998.70				
06.310.00	Matér. pour prog. d'occ. des chômeurs	28'670.00					
06.351.70	Mesures en faveur des handicapés	12'362.50		15'000.00		15'000.00	
06.351.80	Financement AVS et AI	77'076.55		84'000.00		84'000.00	
06.351.90	Financement prest. complémentaires	78'908.45		112'000.00		112'000.00	
06.352.00	Centre Médico-Social	32'648.80		34'000.00		35'000.00	
06.352.10	Participation à la COREM						
06.352.20	Participation au CIO	3'930.00				4'000.00	
06.365.00	Service d'assistance	22'405.60		25'000.00		30'000.00	
06.366.00	Participation à la caisse maladie	300'496.35		205'000.00		205'000.00	
06.367.00	Fonds cantonal p/l'emploi	26'236.10		46'000.00		36'000.00	
06.430.00	Subsides pour prog. d'occupation		249'206.80				
06.435.00	Participations de tiers prog. d'occupation		4'868.10				
06	Prévoyance sociale	818'967.85	254'074.90	521'000.00	521'000.00	521'000.00	521'000.00
			564'892.95				

COMMUNE DE CHALAIS		COMPTES 1996		BUDGET 1997		BUDGET 1998	
07	Travaux publics	Dépenses Fr.	Recettes Fr.	Dépenses Fr.	Recettes Fr.	Dépenses Fr.	Recettes Fr.
07.301.00	Employés des travaux publics	130'247.00		171'000.00		172'000.00	
07.301.10	Auxiliaires des travaux publics	6'892.60					
07.303.00	Charges sociales	34'834.55		34'000.00		35'000.00	
07.311.10	Achat et entr. du matér. Trav. Pub.	19'404.08		15'000.00		17'000.00	
07.311.20	Entr. et rép. Véhicules trav. publ.	39'999.15		17'000.00		17'000.00	
07.312.00	Entretien du réseau électrique	28'818.00		30'000.00		30'000.00	
07.312.50	Electricité pour éclairage public	35'527.30		32'000.00		37'000.00	
07.314.00	Entretien du réseau routier	65'420.30		80'000.00		80'000.00	
07.314.10	Marquage et entr. des places de parc			20'000.00		5'000.00	
07.314.50	Balayage mécanique	17'946.15		24'000.00		24'000.00	
07.318.00	Déblaiement des neiges	92'169.95		70'000.00		75'000.00	
07.351.60	Entretien des routes cantonales	102'634.75		120'000.00		120'000.00	
07.351.61	Part. réfection route Chalais-Réchy	61'311.05		70'000.00			
07.365.10	Transports publics	26'397.40		30'000.00		30'000.00	
07.365.15	Transports touristiques	2'500.00				2'500.00	
07.365.20	Télé. Chalais-Vercorin		4'271.90				
07.365.21	Remb. crédit LIM Téléphérique	33'300.00		33'300.00		33'300.00	
07.423.00	Loc. des garages sous l'église (Triage)		6'459.80		6'400.00		4'500.00
07.423.10	Loc. des places de parc Vercorin		250.00		2'000.00		2'000.00
07.424.00	Redev. de la station service de Vercorin		1'832.95		1'900.00		1'900.00
07.424.10	Redev. du dépotoir de la Réchy		2'000.00		2'000.00		2'000.00
07.435.00	Facturations à des tiers travaux publics		1'428.40				
07.490.00	Frais de personnel imputés		41'600.00		48'000.00		48'000.00
07	Travaux publics	697'402.28	57'843.05	746'300.00	60'300.00	677'800.00	58'400.00
			639'559.23		686'000.00		619'400.00

COMMUNE DE CHALAIS		COMPTES 1996		BUDGET 1997		BUDGET 1998	
08	Protection et aménagement de l'env.	Dépenses Fr.	Recettes Fr.	Dépenses Fr.	Recettes Fr.	Dépenses Fr.	Recettes Fr.
08.301.00	Pers. d'entr. des cimetières et places	3'150.00		4'000.00		4'000.00	
08.303.00	Charges sociales	416.45		800.00		800.00	
08.314.00	Charg. des imm. chap. ardente Chalais	837.08		1'000.00		1'000.00	
08.314.10	Entretien des bâtiments communaux	142.60		5'000.00		5'000.00	
08.314.40	Entret. parcs et jardins	20'975.19		20'000.00		20'000.00	
08.314.50	Entretien des bisces et des canaux	36'420.85		20'000.00		20'000.00	
08.315.00	Frais d'inhumation	5'412.65		8'000.00		8'000.00	
08.318.80	Frais de mise à l'enquête publique	14'550.50		6'000.00		15'000.00	
08.360.00	Réfection du bisce de Vercorin	6'753.00					

08.361.00	Rénovation des vieilles bâtisses	5'000.00				
08.431.00	Permis de construire	24'533.25		20'000.00		30'000.00
08.431.10	Taxes compensatoires de densité	13'250.00				
08.435.00	Cimetière - concessions et inhumations	2'100.00		1'000.00		1'000.00
08.436.00	Locations de la chapelle ardente	1'100.00		1'000.00		1'000.00
08.437.00	Amendes de constructions	5'750.00				
08.461.90	Subsides pour entretien des bisses et canaux	28'721.20		10'000.00		10'000.00
08	Protection et aménagement de l'env.	93'658.32	75'454.45	64'800.00	32'000.00	73'800.00
			18'203.87		32'800.00	42'000.00
						31'800.00

COMMUNE DE CHALAIS		COMPTES 1996		BUDGET 1997		BUDGET 1998	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
09	Services économiques	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
09.301.00	Inspecteur du bétail	1'308.40		1'500.00		1'500.00	
09.303.00	Charges sociales	101.35		150.00		150.00	
09.312.00	Tenue du registre des vignes			2'000.00		2'000.00	
09.314.00	Charges écuries commun. de Vercorin	477.70		1'000.00		1'000.00	
09.314.10	Droits d'eau	4'131.00		4'000.00		4'000.00	
09.350.00	Sierre Région	3'809.00		4'000.00		4'000.00	
09.350.01	Etat du VS - étude de règl./taxe tourist.						
09.351.00	Ass. retour des forces hydrauliques	3'174.20					
09.362.00	Alpage du Marais	5'750.00					
09.362.01	Adduction d'eau Ziettes			21'000.00			
09.362.02	Adduction d'eau Tsabloz						
09.362.03	Ecurie de M. Orlando			20'000.00		10'000.00	
09.363.00	Bureau de l'OT Vercorin	10'800.00		10'800.00		10'800.00	
09.365.00	Promotion touristique AIDA	11'875.00		17'500.00		17'500.00	
09.365.10	Particip. à Pro-Larvioz	10'000.00		10'000.00		15'000.00	
09.365.40	Insémination artificielle	1'604.00		1'700.00		1'700.00	
09.410.30	Concessions et redev. hydrauliques		33'745.90		46'000.00		46'000.00
09.410.40	Energie gratuite ristourne Sierre-Energie		106'431.30		125'000.00		105'000.00
09.430.00	Location des bureaux - OT		10'800.00		10'800.00		10'800.00
09.431.00	Location du minigolf de Vercorin		3'000.00		3'300.00		3'300.00
09.432.00	Locations écuries commun. de Vercorin		6'000.00		6'000.00		6'500.00
09.460.00	Subside pour la tenue du registre des vignes		1'185.75		1'000.00		1'000.00
09	Services économiques	53'030.65	161'162.95	93'650.00	192'100.00	67'650.00	172'600.00
			108'132.30		98'450.00		104'950.00

COMMUNE DE CHALAIS		COMPTES 1996		BUDGET 1997		BUDGET 1998	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
10	Finances et impôts	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
10.303.00	Charges sociales						
10.312.00	Charges de l'immeuble «La Forge»	3'976.65		4'000.00		4'000.00	
10.319.00	Pertes sur débiteurs	22'273.85		20'000.00		25'000.00	
10.319.10	Remises d'impôts	607.70		2'000.00		2'000.00	
10.319.15	Intérêts et escomptes accordés	851.35		1'000.00		1'000.00	
10.319.20	Impôt cantonal	9'627.00		6'000.00		6'000.00	
10.321.00	Dettes à court terme	43'131.07		70'000.00		60'000.00	
10.321.50	Intérêts rémunérateurs	5'821.70		8'000.00		8'000.00	
10.322.00	Dettes à moyen terme	85'048.25		80'000.00		55'000.00	
10.324.00	Dettes à long terme	700'006.75		800'000.00		780'000.00	
10.341.00	Péréquation financière	43'069.95		45'307.60		45'307.60	
10.342.00	Impôt sur immeubles bâtis Art. 188	11'247.80		8'000.00		8'000.00	
10.343.00	Part cantonale à l'impôt sur les chiens	4'109.00		4'000.00		4'400.00	
10.400.00	Impôt sur le revenu des pers. ph.		3'893'357.28		3'700'000.00		4'000'000.00
10.400.10	Impôt sur la fortune des pers. ph.		315'454.60		300'000.00		315'000.00
10.400.30	Impôt prélevé à la source		99'386.50		120'000.00		120'000.00
10.400.40	Impôt personnel		18'990.75		20'000.00		20'000.00
10.400.50	Impôt forfaitaire		36'286.95		42'000.00		40'000.00
10.400.60	Impôt s/immeubles bâtis Art. 188		57'973.60		50'000.00		50'000.00
10.401.00	Impôt sur le bénéfice des sociétés		101'283.90		50'000.00		50'000.00
10.401.10	Impôt sur le capital des sociétés		88'656.70		40'000.00		45'000.00
10.402.00	Impôt foncier des personnes physiques		205'089.85		200'000.00		200'000.00

10.402.10	Impôt foncier des sociétés	53'426.35		32'000.00		35'000.00	
10.403.00	Impôt sur les gains immobiliers	14'914.75		15'000.00		10'000.00	
10.405.00	Impôt sur les successions et les donations	8'686.30		15'000.00		15'000.00	
10.406.00	Impôt sur les chiens	10'311.00		10'000.00		11'000.00	
10.422.00	Rendement des titres	621.45		1'700.00		1'700.00	
10.422.10	Intérêts des C/C et des placements à vue	195.40					
10.422.30	Intérêts de retard et frais récupérés	1'232.35		10'000.00		20'000.00	
10.422.40	Actes de défauts de biens récupérés	945.90					
10.423.00	Locations du bâtiment de «La Forge»	14'880.00		15'000.00		15'000.00	
10.444.00	Péréquation financière	211'519.00		229'357.00		229'357.00	
10.491.00	Intérêts passifs imputés	379'990.55		334'000.00		336'000.00	
10	Finances et impôts	929'771.075'513'203.18		1'048'307.605'184'057.00		998'707.605'513'057.00	
		4'583'432.11		4'135'749.40		4'514'349.40	

COMMUNE DE CHALAIS		COMPTES 1996		BUDGET 1997		BUDGET 1998	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
		Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
11	Eau potable						
11.301.00	Pers. de surv. station de traitement	13'738.05		17'000.00		17'000.00	
11.303.00	Charges sociales	1'816.00		3'400.00		3'400.00	
11.314.00	Entretien du réseau d'eau	62'686.36		60'000.00		60'000.00	
11.314.50	Expl. de la station des Planards	54'766.65		45'000.00		45'000.00	
11.390.00	Frais de personnel imputés	36'000.00		41'000.00		41'000.00	
11.391.00	Intérêts passifs imputés	283'125.25		248'000.00		251'000.00	
11.434.00	Taxe annuelle d'eau		500'802.40		500'000.00		532'000.00
11	Eau potable	452'132.31	500'802.40	414'400.00	500'000.00	417'400.00	532'000.00
		48'670.09		85'600.00		114'600.00	

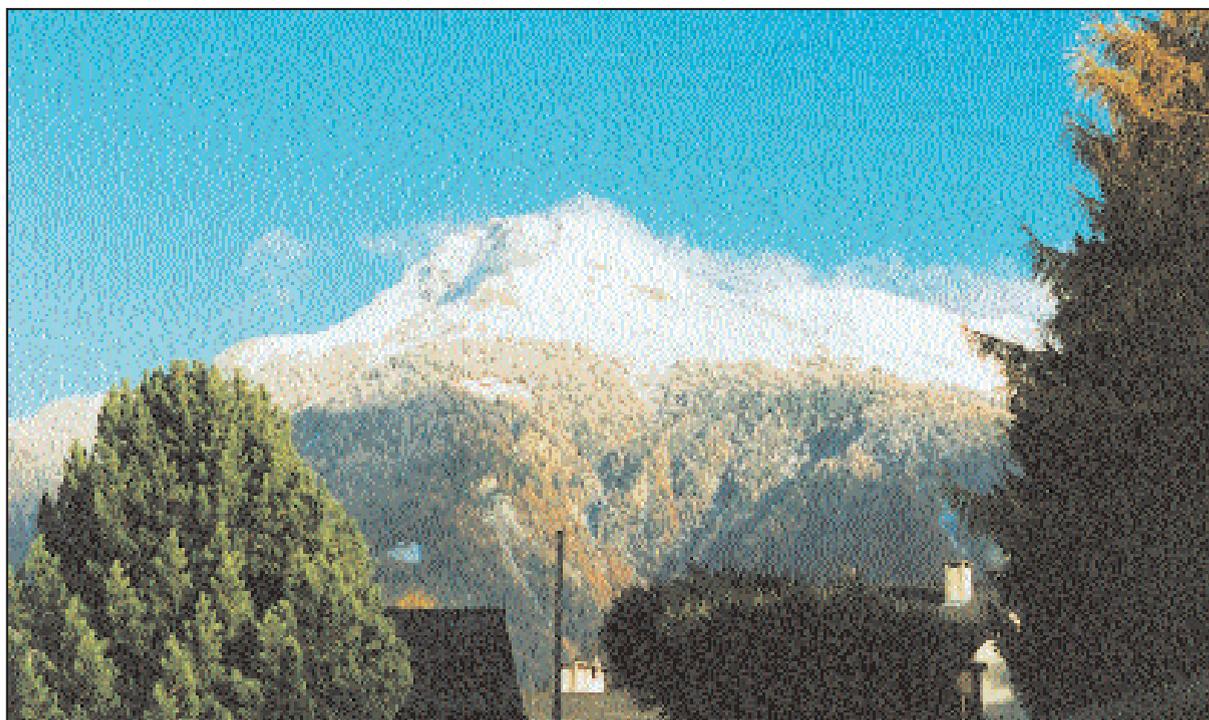
COMMUNE DE CHALAIS		COMPTES 1996		BUDGET 1997		BUDGET 1998	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
		Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
12	Egouts						
12.303.00	Charges sociales						
12.312.10	Electricité des clarificateurs	827.00		4'000.00		4'000.00	
12.314.00	Entretien du réseau des égouts	15'848.20		40'000.00		40'000.00	
12.352.30	Step de Granges	164'713.30		192'000.00		192'000.00	
12.390.00	Frais de personnel imputés	16'800.00		33'700.00		33'700.00	
12.391.00	Intérêts passifs imputés	65'060.60		50'000.00		54'000.00	
12.434.00	Taxe annuelle d'égouts		439'124.40		427'000.00		437'000.00
12	Egouts	263'249.10	439'124.40	319'700.00	427'000.00	323'700.00	437'000.00
		175'875.30		107'300.00		113'300.00	

COMMUNE DE CHALAIS		COMPTES 1996		BUDGET 1997		BUDGET 1998	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
		Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
13	Hygiène						
13.301.00	Pers. de surv. des déchetteries	13'419.20		14'000.00		14'000.00	
13.303.00	Charges sociales	1'651.55		1'700.00		1'700.00	
13.318.00	Enlèvement des ordures	79'406.65		85'000.00		85'000.00	
13.318.10	Frais d'expl. des déchetteries	61'618.85		60'000.00		70'000.00	
13.352.30	UTO - Uvrier	147'432.35		187'000.00		232'000.00	
13.390.00	Frais de personnel imputés	24'100.00		20'000.00		20'000.00	
13.391.00	Intérêts passifs imputés	31'804.70		33'000.00		31'000.00	
13.434.00	Taxe annuelle enlèv. des ordures		224'138.60		224'000.00		233'000.00
13.435.00	Ventes de bons pour les déchetteries		11'130.00		11'000.00		13'000.00
13	Hygiène	359'433.30	235'268.60	400'700.00	235'000.00	453'700.00	246'000.00
			124'164.70		165'700.00		207'700.00

Fonctionnement	6'096'107.25	7'495'543.43	5'963'657.60	6'863'547.00	6'034'017.60	7'230'897.00
	1'399'436.18		899'889.40		1'196'879.40	

BUDGET DES INVESTISSEMENTS DE 1998 DE LA COMMUNE DE CHALAIS

INVESTISSEMENTS	BUDGET 1998 Dépenses	Recettes
01.502.00 Ordinateur AS/400	40'000.00	
01.502.01 Mises à jour AS/400	30'000.00	
02.664.00 Mens. fédérale: Subventions		180'000.00
03.503.00 Ecole de Vercorin	100'000.00	
03.610.00 Vente de places de parc		95'000.00
03.610.10 Vente de parcelles pour constr. de l'école		340'000.00
03.660.00 Ecole de Vercorin: Subventions cantonales		300'000.00
04.509.10 Parcs et jardins	20'000.00	
07.500.00 Réfection de routes communales	150'000.00	
07.500.10 Etudes d'aménagements publics	10'000.00	
07.504.30 Eclairage public	20'000.00	
07.504.60 Achats et expropriations de terrains	150'000.00	
08.502.00 Parvis église de Vercorin	50'000.00	
08.504.00 Assain. des forêts la Sapina et le Ban	283'000.00	
08.660.00 Assain. des forêts de la Sapina et du Ban		269'000.00
09.502.00 Part. à Pro-Lavioz	50'000.00	
09.505.00 Invest. touristiques divers	20'000.00	
11.500.00 Réseau de distribution d'eau potable	60'000.00	
11.610.00 Taxes de racc. au réseau d'eau pot.		15'000.00
12.500.00 Réseau des égouts	10'000.00	
12.610.00 Taxes de racc. au réseau des égouts		15'000.00
13.504.00 Inst. MOLOK/ramassage à Chalais	130'000.00	
Investissements	1'123'000.00	1'214'000.00
	91'000.00	



*Le Conseil communal
vous souhaite
de bonnes fêtes de fin d'année
et tous ses vœux
pour 1998*